

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 064-216404228-20240715-DEL_24_07_15_03-DE

S²LOW



Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapport Annuel d'activité - 2023

Direction Générale des Services

I. **Objet et fonctionnement de la Commission : cadre réglementaire**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), constituée conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, assure les fonctions suivantes :

1. **Elle examine chaque année sur le rapport de son président :**

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

2. **Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :**

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. Dans les conditions qu'elle fixe, l'assemblée délibérante peut charger, par délégation, le Maire de saisir pour avis la commission des projets précités.

II. **La CCSPL à OLORON SAINTE-MARIE**

La CCSPL est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants comme le dispose l'article L1413-1 du CGCT. Par délibération du 15 juillet 2020, elle est composée de la façon suivante :

- Bernard UTHURRY, Maire, président de la CCSPL
- Membres élus :
 - o Anne BARBET,
 - o Sami BOURI,
 - o Patrick NAVARRO,
 - o Frédéric LOUSTAU,
 - o André LABARTHE.
- Représentants d'associations locales :
 - o Emmanuelle CARAVERA – Centre social Là Haüt,
 - o Monique ASSO – Fondation Pommé,
 - o Solange SALINAS – Restos du Cœur.

Au vu du champ de compétences et des délégations en cours à OLORON SAINTE-MARIE, la CCSPL est amenée à examiner :

1/ Les rapports annuels 2023 des délégataires de services publics suivants :

- Gestion du centre nautique de SOEIX – Association Foyer Rural de SOEIX Centre Nautique
- Fourrière municipale – SERVITRANS/SADT

2/ Les rapports annuels des services assurés en régie :

- Régie eau
- Régie assainissement

III. Réunion de la CCSPL

La CCSPL s'est réunie le 5 juin 2024.

Présents : Bernard UTHURRY (Président) - Anne BARBET - Patrick NAVARRO - Sami BOURI - André LABARTHE - Emmanuelle CARAVERA - Frédéric GRAINDORGE (BASE NAUTIQUE SOEIX) – Joël URBAN (BASE NAUTIQUE SOEIX) - Margot MOLINA (SADT/SERVITRANS) - Jean-Pierre HAURON (régie de l'eau) – Jean-Marc LARROUCAU (DST) - Laurent PARIS (DGS).

Excusés : Frédéric LOUSTAU - Monique ASSO - Solange SALINAS – Cathy GARCES.

1. Rapport d'activités du Centre Nautique de SOEIX

Monsieur GRAINDORGE, Président du Centre Nautique, a présenté le rapport :

Bilan d'activités 2023

Présentation :

L'association Foyer de Soeix section Centre Nautique est délégataire des bâtiments et du Gîte de Soeix. L'association créée en 1983 est gérée par une équipe de bénévoles.

Organigramme :

Secrétaire EVERITT Françoise, Trésorier LASSALLE Didier, Président GRAINDORGE Frédéric.

Le fonctionnement est réalisé par un directeur, VELUT Vincent et du personnel qualifié saisonnier.

Après une première année sous la direction de Mr VELUT, l'année 2023 a été marquée par les aménagements de la base nautique.

Bilan :

Les activités ont repris à partir des vacances de Pâques pour se clôturer aux vacances de Toussaint. L'activité d'hébergement grâce au gîte de Soeix a continué sa progression qui permet maintenant une occupation tout au long de l'année avec bien sûr des pics sur la période estivale.

L'activité hébergement est maintenant passée, en termes de fréquentation, derrière celle du rafting.

Malgré la météo capricieuse notamment en juillet et fin août, l'année 2023 a permis de réaliser une bonne saison. Cette bonne saison est due notamment aux structures associatives, sportives et culturelles d'Oloron et du piémont, ainsi que de régions limitrophes. Pourtant, le nombre de participants est en légère baisse dû à cette météo.

L'activité phare reste le raft suivi du canoé hot dog, du kayak et de l'hydro speed.

L'organisation et l'équilibre économique du centre est lié à cette haute saison.

Chaque année, nous devons renouveler un important lot de matériel de navigation et de sécurité pour se conformer aux règles fixées par nos tutelles.

Depuis quelques années, nous arrivons à fidéliser l'équipe d'encadrants, ce qui tend à démontrer de bonnes conditions de travail proposées tant sur la rémunération que l'organisation et le matériel professionnel.

Le club de Kayak de SOEIX-OLORON :

Depuis début septembre, le club de kayak Soeix-Oloron a vu le nombre de ces licenciés exploser. Nous essayons d'impulser une nouvelle dynamique depuis 2022. Les créneaux piscine sont régulièrement utilisés ce qui participe à un bon apprentissage de la pratique. Sur l'année 2023, nous avons créé un petit bassin de slalom avec quelques portes de kayak pour améliorer la technique individuelle de chacun. Ce projet a été réalisé par les membres du club et les services techniques de la ville ont été d'une grande aide pour l'ancrage des poteaux supports.

La base nautique :

L'embellissement de la base nautique a connu une belle avancée après la création d'un boulo-drome en 2022 qui sert à tous les voisins du Foyer Rural, des plantations ont été réalisées ainsi que l'aménagement d'une terrasse qui permet à tous de pique-niquer dans un cadre idyllique surplombant le Gave d'Aspe. Après avoir investi, en 2022, dans deux abris pour accueillir le club de kayak et le stockage hivernal des véhicules, nous avons récidivé cet hiver avec un abri dans la zone hydrospeed pour lequel les services techniques de la ville ont participé à l'implantation de l'armature. Tout le montage a été réalisé par les bénévoles du Foyer Rural.

Le gîte :

Après trente ans d'utilisation, le gîte a besoin d'un rafraîchissement. Les travaux tant attendus ces dernières années sont programmés à la fin de l'automne 2024 (investissement municipal de 50 000 €). Nous fermons le planning des réservations pour faciliter les entreprises en charge de ces travaux. Cette année 2023 a marqué un investissement dans le mobilier du gîte. Nous avons changé toutes les tables et chaises du réfectoire (30 places) ainsi que les ¾ des couchages, lits superposés qui avaient plus de 20 ans d'utilisation.

Relations extérieures :

En 2023, une buse d'eau pluviale sur la commune de Bidos a été enlevée grâce à l'implication du syndicat des gaves de la CCHB qui intervient également sur l'évacuation des arbres tombés des berges et pouvant provoquer des embâcles mettant en danger les différents utilisateurs des gaves. En cette fin d'année 2023, nous avons eu un différend avec le Maire d'Asasp qui a voulu remettre en cause la convention nous liant pour l'utilisation du lac d'Asasp. Après plusieurs réunions plus ou moins animées, nous avons obtenu le maintien de cette convention.

Nous sommes également en réflexion pour étudier la création d'un débarquement, sur le parcours de Soeix à Bidos, accessible aux personnes à mobilité réduite souhaitant pratiquer le rafting.

Le délégataire envisage une augmentation des tarifs en 2025. La CCSPL se réunira en septembre pour donner un avis sur une proposition qui devra être fournie en amont.

Le rapport financier de l'année 2023 est remis. Il n'appelle aucun commentaire.

2. Rapport d'activité de SERVITRANS/SADT

Madame MOLINA, société SADT/SERVITRANS, a présenté le rapport : En 2023, l'entreprise est intervenue sur 13 véhicules :

- 11 ont été récupérés
- 2 ont été détruits (après une attente de 45 jours minimum).

	NB voitures récupérées	NB voitures détruites
2016	0	0
2017	3	15
2018	4	5
2019	9	5
2020	10	8
2021	4	9
2022	4	4
2023	11	2

Il est rappelé que le coût de destruction des véhicules est à charge de la Commune (40 € par véhicule) soit 80 € HT pour l'année 2023.

Les factures 2023 ont été acquittées conformément aux tâches effectuées.

Servitrans demande que la Police municipale transmette les mains levées et les fiches descriptives des véhicules.

La CCSPL a examiné le rapport sans émettre d'avis particulier.

3. Rapport sur le prix et la qualité du service : régie de l'eau

Sur présentation de Monsieur HAURON, la CCSPL a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et en a pris acte.

4. Rapport sur le prix et la qualité du service : régie de l'assainissement

Sur présentation de Monsieur LARROUCAU, la CCSPL a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et en a pris acte.